RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 2 juillet 1985
approuvant l'inscription à l'inventaire
des bâtiments no 402/403/404/405
parcelle no 2546
sis sur la commune de Bernex

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique et typologique, des bâtiments no 402/403/404/405, sis sur la parcelle no 2546, feuille no 27, du cadastre de la commune de Bernex, inscrits au registre foncier au nom de la communauté (société simple) formée par M. Severino DAL BUSCO et Mme Maria DAL BUSCO-LAMONATO ;

attendu que ces constructions sont typiques de l'architecture rurale genevoise traditionnelle ;

vu leur appartenance à un mas ancien de valeur, très caractéristique ;

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 20 novembre 1984 ;

vu les observations recueillies le 17 décembre 1984 ;

vu la prise de position du service des monuments et des sites à l'égard des observations recueillies, du 13 février 1985 ;

vu le préavis de la commune du 23 mai 1985 ;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 3 juin 1985 ;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9 ; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Les bâtiments no 402/403/404/405, au sens des considérants, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics:

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les trente jours.

7.392

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 27

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de BERNEX

Echelle 1 : 500

N

21

1772

Route de Chancy (RC. Nº 4)

Chemin

Creux

de

7180
7181
7171
7173
7172
2545
7146
2617
2543₂
2546
2547
7100
7002₂
7099
2548
4488₁
4487
4500
2550
2551
2549
2552
2553
2554
2563
2565₁
2567
2562
7112
2576₂
7104

293
295
296
307
308
300
306
310
303
401
302
304
402
403
404
405
847
301
971
970A
970
305
p 640
595
311
316
315
319
317
965
p 318
320
968
969
966
856
846
855
854
845
605
497
985
1136
704
1164
339
852
1774

13 AVR 1983